Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du vendredi 31 juillet 2020 à 10 h 30

L'arrêté ministériel numéro 2020-004 du 15 mars 2020 signé en vertu de la *Loi sur la santé publique* (R.L.R.Q., c. S-2.2) concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que « *Le conseil et le comité exécutif et ou administratif de toute municipalité (…) sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;* ».

Soyez avisés que le conseil extraordinaire de l'arrondissement d'Outremont du 31 juillet 2020, 10 h 30 sera tenu à huis clos via webdiffusion tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel.

Selon l'article 40 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), les questions ne doivent porter que sur les sujet à l'ordre du jour. Considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

- Les citoyens doivent envoyer leurs questions avant 10 h le vendredi, 31 juillet, au secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca ;
- Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Toute question reçue après 10 h ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil du 31 juillet.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 31 juillet 2020, à 10 h 30

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1208145002

Octroyer un contrat d'un montant de 93 223,43 $ (taxes incluses) à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18287 (1 soumissionnaire) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.02 Appel d'offres public

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1208145003

Octroyer un contrat d'un montant de 657 622,51 $ (taxes incluses) à Service d'entretien Globel pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18274 (4 soumissionnaires) - Dépense provenant du budget de fonctionnement

20.03 Appel d'offres public

CA *Bureau du directeur d'arrondissement* - 1208145004

Octroyer un contrat d'un montant de 171 846,23 $ (taxes incluses) à la firme d'architecture Provencher Roy + Associés Architectes Inc. pour l'acquisition de services professionnels pour le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 20-18094 (3 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 202 778,55 $ (Contrat : 171 846,23 $ + Contingences : 30 932,32 $) (taxes incluses) - Dépense provenant du Programme triennal d'immobilisations

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA *Direction de la culture_des loisirs et du développement social* - 1202504023

Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151 / appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 97 886,25 $ (Contrat : 95 966,92 $ + Contingences : 1 919,33 $) (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA *Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens* - 1203711004

Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire de 20 953,04 $ (taxes incluses) dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique - Autoriser un montant supplémentaire de 5 000 $ en incidences aux fins de ce programme - Dépenses provenant du PTI de l'arrondissement

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction des travaux publics* - 1206965006

Affecter un montant total maximal de 35 000 $ (taxes incluses) à même le surplus de l'arrondissement pour la prolongation et la gestion du projet pilote d'implantation de « rues actives et familiales » sur le territoire de l'arrondissement Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA *Direction de la culture_des loisirs et du développement social* - 1206737008

Affecter un montant total maximal de 10 000 $ (incluant les taxes) en vue d'embellir les projets de piétonnisation de l'avenue Bernard, ainsi que différents projets de rues actives, familiales et partagées - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture_des loisirs et du développement social* - 1206737002

Addenda - Modification de l'ordonnance émise via la résolution CA20 16 0212 afin de modifier la date de l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » du samedi, 5 septembre 2020 au samedi, 12 septembre 2020

40.02 Ordonnance - Bruit

CA *Direction de la culture_des loisirs et du développement social* - 1206737003

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue de prestations artistiques devant le théâtre Outremont ainsi que sur l'avenue Bernard du 13 août au 11 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

40.03 Ordonnance - Bruit

CA *Direction de la culture_des loisirs et du développement social* - 1206737005

Édicter une ordonnance autorisant la présence de musiciens et dj pour créer une musique d'ambiance les jeudis, vendredis et samedis du 31 juillet au 12 octobre 2020 dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

40.04 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture_des loisirs et du développement social* - 1206737006

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour l'événement Puces POP au parc St-Viateur (et son pavillon) les 25, 26 et 27 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture_des loisirs et du développement social* - 1206737007

Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des pique-niques de l'organisme "Les Amis juifs du Mile-End" au parc Outremont les 7, 15 et 21 août 2020 et les 4 et 26 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1207397033

Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux; 400, avenue Atlantic; 650, avenue Rockland; 5785, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 18
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1208145002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 93 223,43 $ (taxes incluses) à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18287 (1 soumissionnaire) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé :
I. D'OCTROYER un contrat d'un montant de 93 223,43 $ (taxes incluses) à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18287;

II. D'AUTORISER une dépense de 93 223,43 $ (taxes incluses) pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont;

III. D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-29 14:05

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208145002**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 93 223,43 $ (taxes incluses) à Navada Ltée pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18287 (1 soumissionnaire) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, notamment depuis la rénovation majeure de l'aréna, l'arrondissement d'Outremont n'a aucun contrat global visant l'entretien de cette installation.
Par conséquent, les appels « à la pièce » engendrent des coûts conséquents que l'administration désire réduire, tout en assurant la conformité et la sécurité de son aréna. Un appel d'offres a donc été lancé dans cette optique.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat d'entretien de l'aréna d'Outremont pour les trois (3) prochaines années avec une option de renouvellement de deux (2) années consécutives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Un appel d'offres public n° 20-18287 a été lancé pour l'entretien mécanique complet de l'aréna de l'arrondissement, pour une durée de 3 ans (avec une option de renouvellement de 2 ans).
Aucun addenda n'a été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

L'appel d'offres a été lancé le 15 juin 2020. Un délai de 31 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Les visites des soumissionnaires ont eu lieu le 10 juillet 2020.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet 2020. Cinq (5) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et un seul a soumis un prix, soit Navada Ltée pour la somme de 93 223,43 $ $ toutes taxes incluses.

Suite à l'analyse de la soumission, il est recommandé d'octroyer le contrat à Navada Ltée le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des systèmes;
- Les inspections préventives périodiques;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

Le contrat prévoit :

- Des visites planifiées d'inspection, d'entretien préventif, de démarrage et de mise à l'arrêt des équipements de production de la glace, d'entretien des tours d'eau, des stations de traitement d'eau et d'entretien des systèmes CVAC.
- Un processus d'entretien préventif pour assurer le fonctionnement optimal des équipements, de prévenir les bris, d'assurer le maintien de la durée de vie prévue des équipements, de contrôler les coûts énergétiques liés tout en s'assurant des niveaux de confort requis.
- Un service en dehors des heures régulières et une disponibilité lors de situations urgentes.

JUSTIFICATION

Voir en pièce jointe l'intervention du Service de l'approvisionnement pour le tableau d'analyse de soumission.
Notre estimation à l'interne était de 431 156,25 $ (taxes incluses) pour les 3 fermes années du contrat. Nous constatons que l'écart du montant de la soumission est de 78,38 % inférieur au montant de l'estimation.

La différence entre le prix de la soumission retenue et l'estimé s'explique par le fait que, durant les dernières années, l'administration n'avait pas de contrat d'entretien de l'aréna découlant d'un appel d'offres - elle faisait donc appel à un contractant « à la pièce » pour cet entretien et pour les appels de service. Dans l'optique où l'administration désirait à nouveau encadrer cet entretien avec un contrat global pour plusieurs années, l'estimé du Bureau de projet et de développement durable a dû être basé sur la moyenne des dépenses engendrées « à la pièce» depuis la réouverture de l'aréna en 2018 suite aux rénovations majeures.

Voici les résultats de l'analyse :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrat
1	Navada Ltée	93 223,43 $
Estimation interne :		431 156,25 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation *((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		337 932,82 $ 78,38 %

Vous trouverez en pièces jointes un tableau des vérifications administratives par le Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 93 223,43 $ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement et sera échelonnée sur trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans).
Première année (2020 - 2021) : 30 352,10 $, taxes incluses.
Deuxième année (2021-2022) : 31 068,31 $, taxes incluses.
Troisième année (2022-2023) : 31 803,02 $, taxes incluses.

L'imputation budgétaire provient du compte
2418.0010000.302751.09008.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.
Ce contrant d'entretien vise à assurer le bon fonctionnement du nouveau système à l'ammoniac n'émettant aucun GES installé en 2018, suite à la mise aux normes de l'aréna.

Il inclut également l'entretien des mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au-dessus de la patinoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service d'entretien périodique.
Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements mécaniques et des bâtiments ainsi que la poursuite des opérations régulières d'entretien préventif. Pour pallier une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme dans le domaine afin de maintenir les équipements de la mécanique du bâtiment dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les frais prévus au contrat sont applicables en fonction des services rendus, si l'aréna venait à fermer à nouveau en raison de la COVID-19, la facturation serait adaptée en fonction des services réels rendus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 31 août 2020
Fin du contrat : 30 août 2023
Option de renouvellement jusqu'au 30 août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Marie-Claude LEBLANC, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 23 juillet 2020
Marie-Claude LEBLANC, 22 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1208145003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 657 622,51 $ (taxes incluses) à Service d'entretien Globel pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18274 (4 soumissionnaires) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé :
I. D'OCTROYER un contrat d'un montant de 657 622,51 $ (taxes incluses) à Service d'entretien Globel pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18274;

II. D'AUTORISER une dépense de 657 622,51 $ (taxes incluses) l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

III. D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-29 14:46

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208145003**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 657 622,51 $ (taxes incluses) à Service d'entretien Globel pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18274 (4 soumissionnaires) – Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Considérant qu'il n'y a plus de contrat déroulant d'un appel d'offres pour la mairie de l'arrondissement, la salle du conseil et le 544 Davaar, et que depuis janvier 2019, l'arrondissement d'Outremont fonctionne par un contrat renouvelé mensuellement. Considérant que l'administration souhaite optimiser ses contrats d'entretien ménager, tout en fournissant un service uniforme, un appel d'offres a donc été lancé dans cette optique, par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux suivants :
- Mairie et bureaux d'arrondissement (543 chemin de la côte Sainte Catherine)
- Salle du conseil d'arrondissement (530 avenue Davaar)
- Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'art d'Outremont (41 avenue Saint-Just)
- Cour de service (600 avenue de la Gare-de-triage)
- Direction d'arrondissement adjoint Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431 Van Horne) .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Un appel d'offres public n° 20-18274 a été lancé pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 3 ans (avec une option de

renouvellement de 2 ans).
L'appel d'offres a été lancé le 10 juin 2020. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Un addenda a été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal, le 07 juillet 2020. Les visites des soumissionnaires ont eu lieu le 23 et le 25 juin 2020.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 juillet 2020. Quinze (15) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et quatre (4) firmes ont soumis un prix, dont un soumissionnaire non conforme.

Le plus bas soumissionnaire conforme après le calcul du coût de la nette ristourne (100% TPS, 50% TVQ) pour la ville de Montréal est Service D'entretien Globel pour la somme de 657 622,51 $, toutes taxes incluses.

Suite à l'analyse de la soumission, il est recommandé d'octroyer le contrat à Service D'entretien Globel le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges

L’objectif est de maintenir tous les locaux propres ainsi que les aires communes du bâtiment, tout en fournissant le ménage quotidien, le grand ménage, le Service d’urgence et le matériel d'entretien en quantité suffisante à l’exécution du contrat toute au long de celui-ci. Les matériaux utilisés ne doivent pas détériorer les biens de la Ville, ni être nocifs pour la santé. Le mandataire doit maintenir en tout temps sur place une réserve de produits et de matériaux suffisante pour le bon fonctionnement de l’immeuble.

JUSTIFICATION

Comme un des soumissionnaires est un organisme de bienfaisance exonéré des taxes, le plus b soumissionnaire conforme est celui qui a le coût net ristourne (100% TPS, 50% TVQ) le moins élevé. Voir en pièce jointe l'intervention du Service de l'approvisionnement pour le tableau d'analyse de soumission.
Voici les résultats de l'analyse:

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Coût net pour la ville
1	Service d'entretien Globel (657 622,51$ taxes incluses)	600 497,00$
2	Placement Potentiel (638 569,80$ taxes exonéré)	638 569,80$
3	F.D Maintenance 2011 Inc (748 590, 73$ taxes incluses)	683 563, 11 $
Estimation interne: (689 850$ taxes incluses)		629 925,00 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*		640 876,63$ 6,72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*		83 066,11$ 13,83%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-29 428,00$ -4,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		38 072,80$ 6,3%

Vous trouverez en pièces jointes un tableau des vérifications administratives par le Service de l'approvisionnement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 657 622,51 $ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement et sera échelonnée sur trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans).
Première année (2020 - 2021) : 214 497,36 $, taxes incluses
Deuxième année (2021-2022) : 219 222,83 $, taxes incluses.
Troisième année (2022-2023) : 223 902,32 $, taxes incluses.

L'imputation budgétaire provient du compte
2418.0010000.302751.09008.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.
L'Arrondissement d'Outremont souhaite implanter un programme d'entretien écologique priorisant le bien-être des occupants et des usagers dans ses bâtiments, et ce, dans le meilleur respect de conditions environnementales saines concernant la qualité de l'air intérieur et la réduction de l'empreinte écologique des produits utilisés.

Les produits d'entretien utilisés doivent être :
- Biotechnologiques certifiés, à faible toxicité pour la vie aquatique, sans danger pour la couche d'ozone, biodégradables et ne générant pas de composés organiques volatils (COV);
- Concentrés autant que possible afin de minimiser les emballages, les coûts de transport superflus, l'espace d'entreposage, les risques humains et la manutention; respectant le concept « dose just » pour la plus faible empreinte écologique possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les frais prévus au contrat sont applicables en fonction des services rendus, si les bâtiments municipaux venaient à fermer à nouveau en raison de la COVID-19, la facturation serait adaptée en fonction des services réels rendus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le Service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 31 août 2020
Fin du contrat : 30 août 2023
Option de renouvellement jusqu'au 30 août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-22

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1208145004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 171 846,23 $ (taxes incluses) à la firme d'architecture Provencher Roy + Associés Architectes Inc. pour l'acquisition de services professionnels pour le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 20-18094 (3 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 202 778,55 $ (Contrat : 171 846,23 $ + Contingences : 30 932,32 $) (taxes incluses) – Dépense provenant du Programme triennal d'immobilisations

Il est recommandé :
I. D'OCTROYER un contrat d'un montant de 171 846,23 $ (taxes incluses) à la firme d'architecture Provencher Roy + associés Architectes Inc. pour l'acquisition de services professionnels pour le plan directeur des bâtiments et des parcs de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de 16 mois - suite à l'appel d'offres public 20-18094;

II. D'AUTORISER une dépense de 171 846,23 $ (taxes incluses) pour acquisition de services professionnels pour le plan directeur des bâtiments et des parcs de l'arrondissement d'Outremont;

III. D'AUTORISER une dépense de 30 932,32 $ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

IV. D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 15:24

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208145004**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 171 846,23 $ (taxes incluses) à la firme d'architecture Provencher Roy + Associés Architectes Inc. pour l'acquisition de services professionnels pour le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 20-18094 (3 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 202 778,55 $ (Contrat : 171 846,23 $ + Contingences : 30 932,32 $) (taxes incluses) – Dépense provenant du Programme triennal d'immobilisations

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement d'Outremont souhaite obtenir un Plan Directeur des bâtiments municipaux et des parcs et espaces verts.
Le plan directeur présente les éléments suivants :
- La vision;
- Une présentation du territoire actuel et de ses potentiels de développement;
- Les grands objectifs de développement des activités sur le territoire, et de l'aménagement du territoire;
- L'organisation et le développement du territoire : L'identification des vocations spatiales, la localisation des activités et les infrastructures en soutien au développement;
- Un plan de mise en œuvre précisant les interventions à réaliser.

Le plan directeur des bâtiments municipaux et des parcs répondra aux grandes préoccupations d'aménagement de l'arrondissement d'Outremont :
- Le respect de la forme urbaine;
- La mise en valeur des particularités du territoire;
- La mise en valeur et le maintien de la qualité du patrimoine bâti et paysager;
- La mise en valeur des ensembles architecturaux d'intérêt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Le Plan directeur des bâtiments et des parcs se veut un engagement de l'Arrondissement mettant de l'avant de grands principes directeurs ainsi qu'un plan d'action qui permettra d'avoir le portrait de la situation et des objectifs à atteindre à travers la vision proposée ayant pour but d'impliquer le citoyen au cœur de la planification.
Ce plan sera un futur guide de référence pour l'aménagement des bâtiments et des parcs dans l'arrondissement. Les grands principes directeurs doivent être simples et évolutifs.
À terme, le mandat veut énoncer des lignes directrices qui devront encadrer les concepts d'aménagement ultérieurs.

La programmation et les lignes directrices devront être élaborées sur la base d'une vision globale et d'une approche intégrée à l'échelle de l'arrondissement et des secteurs limitrophes.

Le Plan directeur devra permettre de :
- Faire l'analyse de la programmation et de l'offre en équipement qualitatif et quantitatif ;
- Faire l'analyse de la desserte en bâtiments municipaux, parcs et espaces verts;
- Répondre aux besoins des différents usagers (actuels et futurs);
- Compléter l'offre en égard aux lieux et équipements publics existants et à venir;
- Édicter des principes directeurs d'aménagement;
- Élaborer un plan d'action clair et précis des interventions à réaliser;
- Définir les investissements nécessaires pour les bâtiments et parcs existants et futurs en terme quinquennal.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public n° 20-18094 a été lancé pour l'acquisition de services professionnels pour le plan directeur des bâtiments et des parcs de l'arrondissement d'Outremont pour une durée approximative de 38 semaines.
L'appel d'offres a été lancé le 3 juin 2020. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Deux addenda ont été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal, le 23 et le 29 juin 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 juillet 2020.

Le service de l'approvisionnement a reçu des soumissions de trois firmes. Les offres de services ont été évaluées par un comité de sélection composé de trois personnes. Le comité de sélection s'est réuni le 21 juillet 2020.

Suite à l'analyse suivant les critères établis au devis et avant l'ouverture de l'enveloppe contenant le prix, deux des trois firmes ont obtenu la note de passage de 70 points ou plus. Après l'ouverture de l'enveloppe contenant le prix, il a été recommandé par le comité de retenir les services de la firme Provencher Roy + associés Architectes Inc. ayant obtenu le meilleur pointage.

Le tableau des résultats du comité de sélection est en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 202 778,55 $ (Contrat : 171 846,23 $ + Contingences : 30 932,32 $), taxes incluses, proviendra du programme triennal d'immobilisations.
Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.
Le développement durable fait partie intégrante des grands principes du premier plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont.

À noter que l'expertise en développement durable est requise pour dans ce mandat pour compléter l'équipe pluridisciplinaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La facturation sera rendue en fonction des étapes terminées et livrées.
À noter qu'en raison du télé travail, de la possibilité d'avoir une consultation publique en ligne et des réunions en appel conférence, ce service demeure continu en période de COVID -19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : Août 2020
Dépôt du rapport: Été 2021

Vu la nature du contrat, l'échéancier détaillé sera discuté avec le contractant à la réunion de démarrage et est sujet à des ajustements en fonction de l'avancement du dossier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme (système à deux enveloppes).

- La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-23
Mariette BECHARA GEST.IMMOB.	Marie-Claude LEBLANC Directrice d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1202504023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151 / appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 97 886,25 $ (Contrat : 95 966,92 $ + Contingences : 1 919,33 $) (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :
D'APPROUVER la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

D'AUTORISER le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification;

D'AUTORISER une dépense totale maximale de 97 886,25 $ aux fins du présent dossier, soit :

- 95 966,92 $, taxes incluses, à Camp Sportmax inc. aux fins de cette convention de modification et
- 1 919,33 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-29 16:37

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1202504023**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151 / appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 97 886,25 $ (Contrat : 95 966,92 $ + Contingences : 1 919,33 $) (taxes incluses) - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 2 juillet 2020, par la résolution CA20 16 0214, le conseil d'arrondissement a édicté une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020*) (AO-469), une modification de l'article 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire pour les entrées au bain libre, ce qui inclut les abonnements saisonniers, et ce, du 5 juillet au 15 septembre 2020.
Le 6 mai 2019, en vertu de la résolution CA19 16 0151 adoptée par le conseil d'arrondissement, à la suite d'un appel d'offres public (AO19-17238), l'arrondissement a octroyé à Camp Sportmax inc. un contrat de services pour la gestion de la piscine et de la pataugeoire John-F.-Kennedy. Ce contrat initial prévoyait, en plus d'un montant forfaitaire annuel payable à Camp Sportmax inc, une rémunération additionnelle de 50% du total des revenus perçus et encaissés par l'arrondissement pour la Piscine (excluant les taxes, après dépenses d'exploitation de l'arrondissement). Ces revenus visent les entrées au bain libre, les abonnements saisonniers, les inscriptions aux cours et autres activités de la programmation de la piscine.

En raison des circonstances associées à l'épidémie de la COVID-19 et des nouvelles mesures sanitaires qui en découlent, il y a lieu d'apporter une modification au contrat initial afin que l'arrondissement puisse verser une rémunération additionnelle à Camp Sportmax inc. et acquitter les frais des services supplémentaires requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0214 - 2 juillet 2020 : Édicter une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020*) (AO-469), une modification de l'aricle 117, Sous-section V dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès à la piscine John-F.-Kennedy et à la pataugeoire, et ce, pour la durée de la saison estivale 2020, qui se termine le 15 septembre 2020.
CA19 16 0151 - 6 mai 2019 : Octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc.,

un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 $ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #19-17238 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); Autoriser une dépense de 397 396,30$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA18 16 0008 - 15 janvier 2018 : D'autoriser, pour une période d'un (1) an, la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019; D'autoriser une dépense de 132 465,43$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA17 16 0041 - 6 février 2017 : D'autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018, le tout pour un montant total de 132 465,43 $ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583; D'autoriser à cette fin une dépense de 132 465,43 $, (comprenant les taxes); D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0163 - 5 mai 2014 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de 36 mois, soit du 6 mai 2014 au 6 mai 2017, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #14-13583 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); D'autoriser une dépense de 397 396,30$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA12 16 0118 - 14 mars 2012 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme « YMCA du Québec », un contrat d'une durée de deux (2) ans, soit du 12 mars 2012 au 11 mars 2014, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission selon l'option 3 du bordereau des prix, soit au prix total de 249 989 $, incluant les taxes, conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public SLC01 02-2012 visant l'administration, la gestion et la programmation de la piscine et la pataugeoire John-F.Kennedy; D'autoriser une dépense de 249 989$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à YMCA du Québec basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tels que spécifiés au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'approbation de la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy et à autoriser le versement d'une somme totale de 97 886,25 $, incluant les taxes, à Camp Sportmax inc. pour les services supplémentaire requis en raison de la pandémie (personnel supplémentaire, nettoyage et entretien, augmentation des heures d'ouverture et programmation) ainsi que pour la rémunération additionnelle payable pour les revenus, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement.
Compte tenu de la gratuité d'accès à la piscine et à la pataugeoire, pour la période débutant le 5 juillet et se terminant le 15 septembre 2020, le calcul de la rémunération additionnelle, prévue à l'article 5.3 du Devis technique du Contrat initial, a été effectué sur la base de la moyenne des revenus de l'arrondissement des trois (3) dernières années pour la même période plutôt que sur la base des revenus réels. Cette rémunération additionnelle représente une somme totale de quarante-deux mille deux cent dollars (42 200,00 $), taxes incluses.

En raison des circonstances associées à l'épidémie de la COVID-19 et des nouvelles mesures sanitaires qui en découlent, l'arrondissement requiert de Camp Sportmax inc. la présence de trois (3) employés additionnels à la piscine ainsi qu'un entretien de la toilette et de la pataugeoire selon des normes plus strictes de la Direction de la santé publique.

Les services supplémentaire requis par l'arrondissement se déclinent comme suit :

Personnel supplémentaire requis pour la gestion des installations en temps de pandémie de COVID-19
- pataugeoire : du 26 juin au 23 août, 29 et 30 août 2020 et les 5-6-7 septembre 2020;
- piscine : du 5 juillet au 30 août et les 5-6-7 septembre.

Prolongation des heures d'ouverture de la piscine
1) du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h, du 20 juillet au 28 août 2020 (6 semaines);
2) les 5, 6 et 7 septembre 2020, de 10 h à 12 h (3 jours)

Entretien ménager et de maintien du bloc sanitaire de la pataugeoire
- six 6 fois par jour (5 maintiens/désinfections et un entretien/désinfection complet).

Fourniture des items sanitaires
- papier de toilette, savon à main, sacs poubelle et sacs sanitaire ainsi que des équipements d'entretien ménager.

JUSTIFICATION

En dépit de la pandémie de la COVID-19, l'arrondissement souhaite que le plus grand nombre de personnes puissent profiter de baignades de rafraîchissement en toute sécurité, particulièrement avec les vagues de chaleurs qui se succèdent. Dans cette optique, l'arrondissement a décrété la gratuité pour les activités de bains libres à la piscine. Ce faisant, la rémunération additionnelle prévue au contrat de gestion conclu avec Camp Sportmax inc. et qui correspondait à 50 % des revenus perçus par l'arrondissement moins ses frais d'exploitation devait être revue et le montant de cette rémunération a donc été calculée sur la moyenne des trois dernières années.
Également, du personnel supplémentaire est également requis et l'entretien sanitaire doit être effectué fréquemment conformément aux directive de la Santé publique.

De plus, compte tenu des restrictions quant au nombre de baigneurs et à la durée des

baignades et afin d'accommoder un plus grand nombre de baigneurs, les heures d'ouverture ont été prolongées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser le versement d'une somme totale maximum de 97 886,25 $ (taxes et contingence incluses) à Camp Sportmax inc. pour les services supplémentaires requis et la programmation par l'arrondissement dans le cadre du contrat de gestion de la piscine et de la pataugeoire du parc John-F.-Kennedy ainsi que pour la rémunération additionnelle prévue à l'article 5.3 du Devis technique du Contrat initial, et ce, à même le surplus libre de l'arrondissement.
Ces dépenses se détaillent comme suit :

SERVICES ADDITIONNELS	**COÛT (taxes incluses)**
Personnel supplémentaire / Gestion des installations - COVID-19 – Piscine et pataugeoire	38 776,47 $
Prolongation des heures d'ouverture de la piscine (20 juillet au 28 août)	9 864,86 $
Prolongation des heures d'ouverture de la piscine (5, 6 et 7 septembre 2020)	986,49 $
Offre de services - Programmation Club des maîtres	0 $
Entretien ménager, maintien du bloc sanitaire de la pataugeoire, fourniture des items sanitaires	4 139,10 $
RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE	42 200,00 $
SOUS-TOTAL	**95 966,92 $**
CONTINGENCE COVID-19 (2 %)	1 919,33 $
TOTAL	**97 886,25 $**

L'offre de service concernant la programmation du Club des maîtres n'a pas été retenue pour être financée à même le surplus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation des heures d'ouverture de la piscine et l'ajout de programmation le matin va contribuer à assurer une meilleure qualité de vie aux résidents du quartier. Cela rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les coûts d'opération des installations aquatiques de l'arrondissement seront plus élevés que par les années passées, et ce, en raison de la pandémie de la COVID-19 et des mesures qui doivent être appliquées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

En raison des circonstances associées à l'épidémie de la COVID-19 et des nouvelles mesures sanitaires qui en découlent, l'arrondissement requiert du cocontractant une présence de trois (3) employés additionnels à la piscine ainsi qu'un entretien de la toilette et de la pataugeoire selon des normes plus strictes de la Direction de la santé publique. Considérant les directives de la Santé publique qui imposent des limites quant au nombre de baigneurs pouvant accéder à la piscine pour des bains dits de rafraîchissement pour une durée limitée, l'arrondissement a prévu une prolongation des heures d'ouverture afin de

permettre au plus grand nombre de citoyens possible de profiter des installations aquatiques d'Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La prolongation des heures d'ouverture de la piscine fera l'objet de communications sur les diverses plateformes de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-21
Jean-René USCLAT Secrétaire de direction - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie	Anne-Marie POITRAS Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 30.01

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1203711004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique pour un montant total de 88 060,29 $ toutes taxes incluses - dépenses provenant du PTI de l'arrondissement

Il est recommandé :
D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 20 953,04 $ (taxes incluses) dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique de l'arrondissement;

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 5 000 $ en incidences aux fins de ce programme;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 15:34

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1203711004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique pour un montant total de 88 060,29 $ toutes taxes incluses - dépenses provenant du PTI de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Une dépense importante couvrant l'achat de 17 ordinateurs HP EliteDesk 800 G5 n'a pas été comptabilisée dans le dossier de désuétude informatique Phases I et II entérinée par le conseil lors de la tenue de la séance spéciale du 9 juillet 2020. L'achat de ces équipements représente une dépense additionnelle de 20 953,04 $ devant être financée au PTI de l'arrondissement. Une dépense additionnelle de 5 000 $ est prévue au dossier pour diverses incidences.

Ces montants s'ajouteront au montant initial de 88 060,29 $ pour une dépense totale de **114 013,33 $**.

Les pièces justificatives, soumission et tableau récapitulatif, ont été jointes au sommaire addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1203711004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique pour un montant total de 88 060,29 $ toutes taxes incluses - dépenses provenant du PTI de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

La durée de vie du parc informatique de l'arrondissement l'arrondissement est atteinte et s'expose à des pannes plus fréquentes et des frais de maintenance de plus en plus important. Le rehaussement des infrastructures technologiques (désuétude matérielle des serveurs, logiciels et des postes de travail de plus de 5 ans) est nécessaire pour protéger les données de l'organisation et maintenir un fonctionnement efficace et performant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2203711003 - D1203711003: Autoriser l'acquisition de deux serveurs informatiques dans le cadre de la réalisation des phases I et II du programme de désuétude informatique pour un montant total de 24 337,49 $ toutes taxes incluses - dépenses provenant du budget de fonctionnement

DESCRIPTION

Une désuétude au niveau de matériel se traduit habituellement par un équipement de plus de 5 ans et/ou qui n'est plus sous garantie de la part du manufacturier. Puisque c'est un équipement critique pour notre organisation et que ce dernier doit être fonctionnel et performant 24/7, il n'est pas recommandé de l'étirer au-delà du délai de 5 ans car dans un tel cas, nous exposons l'organisation à des pannes plus fréquentes et une perturbation de nos opérations, De plus, le manufacturier n'est pas tenu de maintenir un inventaires des pièces de recharges nécessaires et critiques en raison de la fin de la garantie, il nous faut alors transiger avec le département des pièces chez le manufacturier ce qui peut entraîner des délais considérables.

De plus, une désuétude au niveau logiciel se traduit habituellement par la fin du soutien du logiciel, dans sa version actuelle, par le manufacturier. La durée de vie moyenne des produits Microsoft est de 6 ans. Donc, avec des plate-forme Windows 2008 et 2012 pour

l'ensemble des serveurs visés, nous sommes en présence d'une désuétude logiciel actuellement. En l'absence de soutien de la part du manufacturier, il n'y a plus de production de mises à jour corrigeant les problèmes rencontrés, notre plate-forme réseau devient de plus en plus instable et les frais de maintenance augmentent.

JUSTIFICATION

Ce changement nécessaire est dû au vieillissement du parc informatique de l'arrondissement, il permettra de diminuer le coût d'entretien de l'équipement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 88 060,29 $, taxes incluses, sera imputée au budget de triennal des immobilisations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-06-17

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion territoire et sa

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1206965006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 35 000 $ (taxes incluses) à même le surplus de l'arrondissement pour la prolongation et la gestion du projet pilote d'implantation de « rues actives et familiales » sur le territoire de l'arrondissement Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

Il est recommandé :

1. **D'AFFECTER** un montant total maximal de 35 000$, taxes incluses, à même le surplus de l'arrondissement pour la gestion du projet pilote d'implantation de « rues actives et familiales » sur le territoire de l'arrondissement Outremont;
2. **D'AUTORISER** la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 15:54

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206965006**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 35 000 $ (taxes incluses) à même le surplus de l'arrondissement pour la prolongation et la gestion du projet pilote d'implantation de « rues actives et familiales » sur le territoire de l'arrondissement Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Outremont effectue l'implantation d'une signalisation temporaire dans le but de permettre le projet pilote de « rues actives et familiales ». Ce concept de rue émerge de la situation des mesures d'urgence actuelles afin de revisiter le partage de la rue, c'est-à-dire de permettre une réévaluation de l'espace afin d'améliorer la cohabitation entre le piéton, le cycliste et la voiture. L'objectif est de retirer le transit de nos secteurs locaux à caractères résidentiels près de parcs et/ou écoles. La transformation de la rue permettra seulement à la circulation locale d'entrer dans le secteur visé.
Voici les caractéristiques des installations de la rue :

- Rue barrée;
- Circulation locale seulement - 20 km/h;
- Signalétique de la «rue active et familiale;
- Signalisation de chantier : TRV-7 / TB-2;
- Dos d'âne temporaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision déléguée - D1206965005 – Octroyer un contrat de 7 947,07 $ taxes incluses, à l'entrepreneur Signalisation 1010 inc. pour la fourniture, l'installation et le maintien d'une signalisation temporaire de rue dans le cadre du projet pilote d'implantation des rues actives et familiales sur diverses rues de l'arrondissement Outremont - Autoriser une dépense totale de 9 536,48 $ - Dépenses provenant du budget de fonctionnement

DESCRIPTION

Le Bureau de projet et de développement durable recommande d'affecter au surplus un montant total maximal de 35 000 $, taxes incluses, afin de réaliser les projets d'installation temporaire de « rues actives et familiales ».

JUSTIFICATION

Ce montant permettra la prolongation et la gestion du projet pilote « rues actives et familiales » sur les rues de gestion locale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'imputation financière au sommaire. Le montant affecté provient du surplus libre de l'arrondissement. S'il advient que le montant affecté n'est pas entièrement dépensé, le montant résiduel sera retourné au surplus libre de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet pilote s'inscrit dans une vision de développement durable par un partage équilibré de la rue entre les piétons, cyclistes et automobilistes. Un des messages envoyés est de conscientiser les automobilistes aux autres modes de transport actif par son exclusion dans certains secteurs afin de réduire l'apport de la voiture sur nos routes et surtout dans nos secteurs les plus résidentiels à proximité de parc et école. Cela rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le concept de « rues actives et familiales » s'inscrit dans les lignes directrices afin de favoriser la distanciation physique dans les secteurs à haute densité piétonne élaborées par la Direction de la Mobilité dans le cadre des mesures d'urgence en vigueur. Ces projets sont analysés et approuvés par le Centre de Coordination des Mesures d'Urgence (CCMU).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différents contrats reliés au projet à réaliser seront conclus via décision déléguée dans les prochaines semaines.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-23
Antoine MARCEAU-POIRIER Ingénieur, études techniques, Outremont	Marie-Claude LEBLANC Directrice d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1206737008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 10 000 $ (incluant les taxes) en vue d'embellir les projets de piétonnisation de l'avenue Bernard, ainsi que différents projets de rues actives, familiales et partagées - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :
D'AFFECTER un montant de 10 000 $ (incluant les taxes) à même le surplus de l'arrondissement en vue d'embellir les projets de rues familiales et partagées ainsi que les différentes piétonnisation sur le territoire d'Outremont;

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 16:04

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1206737008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 10 000 $ (incluant les taxes) en vue d'embellir les projets de piétonnisation de l'avenue Bernard, ainsi que différents projets de rues actives, familiales et partagées - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la COVID-19 et aux mesures de distanciation demandées par le gouvernement du Québec et la Santé publique du Québec, l'arrondissement d'Outremont a mis en place plusieurs rues actives et familiales afin de permettre aux citoyens de profiter d'espace de circulation plus grand pour les piétons, cyclistes, etc. Ces rues actives et familiales sont dispersées un peu partout dans l'arrondissement et constitue un nouveau concept à Montréal qui allie agrandissement de l'espace public et diminution de la circulation de transit.
En plus des rues actives et familiales, qui permettent la circulation à voiture locale, certaines portions de rue ont été totalement piétonnisées afin de permettre dans certains cas d'agrandir les terrasses pour les restaurateurs et commerçants (Avenue Bernard) et dans d'autres cas d'élargir l'espace public en créant de nouvelle section à multiples fonctions (Guinguette Dollard).

C'est donc dans ce contexte que l'arrondissement désire embellir ces nouveaux espaces en permettant à des artistes locaux de laisser libre cours à leur imagination en peinturant les blocs de bétons, en faisant du marquage au sol, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Affectation au surplus d'un montant total maximal de 10 000 $, incluant les taxes, afin d'embellir les rues actives, familiales et partagées ainsi que les différentes piétonnisation sur le territoire de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'affectation de ce montant permettra d'engager des artistes locaux et d'établir avec eux d'une signature artistique pour les différents projets mis en place. Certaines pièces de

mobilier pourront par la suite être réutilisées pour d'autres événements et ainsi s'assurer de la pérennité de ces oeuvres d'art urbain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'imputation financière au sommaire. Le montant affecté provient du surplus libre de l'arrondissement. S'il advient que le montant affecté n'est pas entièrement dépensé, le montant résiduel sera retourné au surplus libre de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». Une priorité sera donnée aux artistes locaux, dans le respect des valeurs reliées à la parité et la diversité. Cela rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'espace sur rue généré par la piétonnisation de l'avenue Bernard et l'aménagement de rues actives et familiales permet d'agrandir le domaine public et de le rendre plus accessible aux citoyens pour l'embellir et créer un milieu de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications viendront suite à la réalisation des projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Recherche et choix d'artistes ou de collectifs
2) Concept et mise en oeuvre
3) Réalisation des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie POITRAS, Outremont
Jean-René USCLAT, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.01

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1206737002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :
D'ÉDICTER une ordonnance modifiant l'ordonnance OCA20 16 0212 du 2 juillet 2020, laquelle autorise l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles », afin de déplacer la tenue de l'événement du samedi, 5 septembre 2020 au samedi, 12 septembre 2020.

Tout autre élément de l'ordonnance OCA20 16 0212 est conservé tel qu'édicté par le conseil à sa séance du 2 juillet 2020.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 16:08	

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1206737002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à modifier l'ordonnance édictée par le conseil le 2 juillet 2020 visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et à autoriser, conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.
L'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles a demandé à modifier sa demande pour la tenue de l'événement Grandes Oreilles afin qu'il ait lieu, comme chaque année, à la fin de semaine suivant la Fête du travail, soit le 12 septembre 2020. L'ordonnance doit donc être modifiée afin de prévoir que l'événement se tiendra le samedi 12 septembre et non le 5 septembre, tel qu'initialement prévu.

La Direction adjointe d'arrondissement recommande que soit modifiée l'ordonnance émise le 2 juillet dernier pour la tenue de cet événement. Aucun autre élément de l'ordonnance initiale n'est modifié.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pascale LEBEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Coordonnateur(trice) en loisirs

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1206737002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le samedi 5 septembre 2020 de 9 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles et autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

CONTENU

CONTEXTE

Pour une quatrième année consécutive, l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles souhaite présenter, gratuitement, au parc Saint-Viateur une grande fête familiale axé sur la musique. L'événement « Grandes Oreilles » se tiendra le samedi 5 septembre 2020, de 12 h à 18 h.
Lors de l'événement seront présentés des prestations musicales professionnelles et avec des jeunes, des ateliers de danse et de musique et de l'animation, pour le plaisir des enfants et des parents. Un service alimentaire aura lieu (café, pop corns et hot dogs).

En raison de la COVID-19, l'événement sera adapté pour respecter les normes établis pas la santé publique. L'édition

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0260 - 4 juillet 2019 : Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le samedi 7 septembre 2019, de 8 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « Grandes Oreilles » organisé par l'organisme à but non lucratif Grandes Oreilles - Autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement
CA17 16 0484 - 18 décembre 2018 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le dimanche 9 septembre 2018 de 8 h à 21 h 30, pour la tenue de l'événement Grandes Oreilles; D'édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4 du règlement 1107 concernant les parcs et les endroits publics, une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement afin que l'organisme Grandes Oreilles puisse vendre de menus articles lors de la tenue de cet événement.

CA17 16 0370 - 5 septembre 2017 (sommaire addenda) : D'édicter une ordonnance autorisant, conformément à l'article 6.4, une dérogation au paragraphe g) de l'article 6 du règlement 1107 concernant les parcs et endroits publics afin que l'organisme « Grandes

Oreilles » puisse vendre de menus articles lors de la tenue de son événement à être tenu le 10 septembre 2017, le tout tel que prévu au courriel daté du 10 août 2017.

CA17 16 0244 - 5 juin 2017 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur, le 10 septembre 2017 de 9 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « Grandes oreilles » à titre de projet pilote; selon les conditions émises par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Aucune activité commerciale ou de levée de fonds ne sera permise dans le cadre de cet événement dans le parc.

DESCRIPTION

Vu le contexte de distanciation sociale et des consignes de la santé publique, la programmation et l'événement ont été adaptés à la réalité actuelle, et s'adaptera aussi à l'approche de l'événement advenant des changements de réglementation. Par contre, la structure est similaire aux trois premières éditions, soit des prestations d'artistes montréalais et de jeunes talents d'Outremont, des ateliers musicaux et de l'animation et des installations.
- Édition allégée au parc, soit sans chapiteaux, scène ou mobilier loué.

- Pour respecter les consignes (distanciation, rassemblement), l'organisation prévoit ponctuer la journée d'activités physiques et numériques. Exemples d'activités physiques : prestation sur balcon/terrain privé, prestation sur scène et défilé.

- Selon les consignes, les ateliers seront présentés au parc ou une option d'atelier en ligne sera offerte.

- Déambulation comme spectacle finale avec présentation sur Facebook Live.

- Montage de 9 h à 12 h
- Événement de 12 h à 18 h
- Démontage de 18 h à 20 h

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un événement musical offert gratuitement au bénéfice des enfants et de leurs parents. L'arrondissement ne présente pas d'événements de cette nature dans l'offre de service actuelle. Les 3 éditions de l'événement ont connu beaucoup de succès.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement est sollicité financièrement pour cet événement en raison de l'ouverture des toilettes du parc, l'accès à l'électricité et le prêt de matériel.
L'organisme désire organiser une campagne d'auto-financement et approcher des commanditaires pour réaliser son projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé ». L'événement contribue également au soutient et au développement de la culture locale et de la diversité. Cet événement soutient la relève.
Le promoteur est soucieux de tenir un événement écoresponsable (exemple food-bikes au lieu de camions de cuisine de rues)et il privilégie les entreprises locales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'événement réunit un nombre important de participants, les mesures de distanciation devront être respecté et bien affiché. L'événement a adapté sa programmation en fonction des mesures de distanciation et de santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'événement fera l'objet de publicité qui seront publiées sur les plates-formes de l'arrondissement (site web, page Facebook, Info lettre).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Anne-Marie POITRAS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 17 juin 2020
Frédéric - Ext PÉPIN, 17 juin 2020
Mélanie DINEL, 16 juin 2020
Pascale LEBEL, 16 juin 2020
Anne-Marie POITRAS, 16 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-06-15

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1206737003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue de prestations artistiques devant le théâtre Outremont ainsi que sur l'avenue Bernard du 13 août au 11 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement
D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue de prestations artistiques, devant le théâtre Outremont ainsi que sur l'avenue Bernard, du 13 août au 11 septembre 2020;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 16:10

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1206737003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue de prestations artistiques devant le théâtre Outremont ainsi que sur l'avenue Bernard du 13 août au 11 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

CONTENU

CONTEXTE

Le Théâtre Outremont, malgré la fermeture de sa salle en raison de la COVID-19 et des mesures mises en place par la Santé publique, désire offrir des prestations extérieures aux citoyens de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Le Théâtre Outremont désire offrir au public de courtes prestations musicales, théâtrales et circassiennes, en déambulatoire sur l'avenue Bernard, sous la marquise du Théâtre et devant le quai de chargement, en respectant rigoureusement les règles sanitaires et en appliquant strictement l'énoncé réglementaire qui dit que "L'activité n'invite pas aux rassemblements et ne constitue pas un lieu de destination".
Afin de respecter les règlements mis en place par la santé publique, les dates et les heures des prestations ne peuvent être dévoilées. De plus, les prestations dépendent du versement d'une subvention du Conseil des arts et des lettres du Québec, ce qui explique l'absence de détails finaux.

Voici ce qui est envisagé pour le moment :

En déambulatoire : Les Foutoukours, projet "Bulle", cirque-théâtre et Sébastien Provencher (chorégraphe) avec Children of Chemistry (danse);
Sous la marquise du théâtre : Marc Déry (chanson), Antoine Corriveau (chanson) et Saratoga (chanson), Martha Wainwright (Chanson), Maude Audet (chanson), The Besnard lakes (musique) et Patrick Watson (chanson).

Les prestations seront d'une durée de 20 à 25 minutes et ne seront pas annoncées à

l'avance. De plus, elles seront faites selon un calendrier imprévisible et à des intervalles irréguliers.

Une structure légère et non permanente sera installée pour assurer la sécurité des artistes. Elle sera amovible et invisible quand il n'y aura pas de prestation ou montage/démontage.

JUSTIFICATION

L'animation de l'avenue Bernard, qui est piétonnisée jusqu'en octobre 2020, profitera de ces prestations et permettra au Théâtre de rappeler sa présence et son importance pour la communauté outremontaise. Le théâtre a mis en place des procédures strictes pour respecter la distanciation et ce type d'événements correspond entièrement à ce qu'il est permis de faire actuellement sur l'espace public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun coût financier associé à ce dossier. Le théâtre prend en charge l'événement dans sa totalité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.
L'événement contribue également au soutien et au développement de la culture locale et de la diversité. Cet événement soutient la relève.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Si l'événement réunit un nombre important de participants, les mesures de distanciation devront être respecté et bien affiché. Dans ce contexte, l'événement a adapté sa programmation en fonction des mesures de distanciation et de santé publique. C'est le personnel de placières et placiers du Théâtre qui assurera la distanciation des spectateurs. Ils seront au minimum 3 à effectuer cette tâche et ce, pour chaque prestation. De plus, ils recevront une courte formation pour assurer leur efficacité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les communications concernant ces prestations ne devront identifier les dates et heures des prestations. Le Théâtre se chargera des communications en lien avec cette demande et l'arrondissement pourra partager sur ses propres réseaux sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Anne-Marie POITRAS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 29 juillet 2020
Mélanie DINEL, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1206737005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la présence de musiciens et dj pour créer une musique d'ambiance les jeudis, vendredis et samedis du 31 juillet au 12 octobre 2020 dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :
D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la présence de musiciens et dj pour créer un musique d'ambiance sur l'avenue Bernard dans le cadre de sa piétonnisation tous les jeudis, vendredis et samedis, de 18 h à 22 h, du 31 juillet au 12 octobre 2020;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 16:10

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1206737005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la présence de musiciens et dj pour créer une musique d'ambiance les jeudis, vendredis et samedis du 31 juillet au 12 octobre 2020 dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard jusqu'en octobre 2020, cinq (5) restaurateurs de l'avenue Bernard désirent faire jouer des musiciens et dj sur l'avenue commerciale afin de créer une ambiance sur les terrasses agrandies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Désirant animer l'avenue Bernard et leurs terrasses élargies, cinq (5) restaurateurs ayant pignon sur rue ont présenté un projet d'avoir des musiciens et des "dj" les jeudis, vendredis et samedis du 31 juillet au 12 octobre 2020, de 18 h à 22 h. Désireux de créer une ambiance intéressante, les prestations n'auront pas pour but d'attirer les foules, mais de créer ladite ambiance pour les 5 grandes terrasses qui se retrouvent dans la section pour piétons de l'avenue Bernard. Dans cette optique, le niveau sonore de ces prestations respecteront la réglementation sur le bruit de l'arrondissement.
Toutefois, comme certaine prestation nécessite une amplification en raison de la présence d'instrument électrique et de matériel audio (DJ), une dérogation est nécessaire comme le prévoit la réglementation. Les restaurateurs sont informés qu'ils seront responsables de veiller à ce que la distanciation soit respectée et que les prestations peuvent être arrêtées en tout temps si celle-ci n'est pas respectée.

JUSTIFICATION

Créer une ambiance musicale sur l'avenue Bernard et inciter la population à fréquenter les restaurants sur place, ce qui répond exactement à l'objectif premier de la piétonnisation de cette importante artère commerciale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.
L'événement contribue également au soutient et au développement de la culture locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La musique amplifiée les jeudis, vendredis et samedis, du 31 juillet au 12 octobre 2020 de 18 h à 22 h, pourrait affecter les résidents limitrophes. Le niveau sonore de ces prestations devra respecter la réglementation sur le bruit de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures d'hygiène sanitaire et de distanciation mise en place par la santé publique devront être respectées et les prestations ne devront pas inciter à l'attroupement. Le projet de piétonnisation de l'avenue Bernard permet de disposer de l'espace nécessaire pour respecter les mesures en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les restaurateurs pourront faire la publicité des prestations en mentionnant qu'il s'agit de musique d'ambiance pour les clients de leurs restaurants et non d'un spectacle extérieur ouvert à tous et à toutes. L'arrondissement ne fera pas la promotion de ces prestations afin de réduire les possibilités d'attroupement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie POITRAS, Outremont
Jean-René USCLAT, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 29 juillet 2020
Mélanie DINEL, 24 juillet 2020
Anne-Marie POITRAS, 23 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-23

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.04

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1206737006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour l'événement Puces POP au parc St-Viateur (et son pavillon) les 25, 26 et 27 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :
D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public du parc St-Viateur et son pavillon pour l'événement Puces POP les 25, 26 et 27 septembre 2020 selon les heures indiquées au sommaire décisionnel.

D'AUTORISER, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 16:11

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1206737006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour l'événement Puces POP au parc St-Viateur (et son pavillon) les 25, 26 et 27 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 6.4 du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107), une dérogation à l'alinéa g) de l'article 6 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

CONTENU

CONTEXTE

Foire d'artisans mise en place par Pop Montréal qui en est à sa 17e édition, mais une première dans l'arrondissement Outremont.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une sélection d'artisan.es locaux (exclusivement) est faite par l'équipe de Pop Montréal et les artisan.es choisi.es exposent et vendent leurs produits durant l'événement qui se veut ludique. L'événement en est à sa 17e édition, mais fait un premier arrêt dans l'arrondissement d'Outremont.
Le format de l'événement est réduit cette année en raison de la COVID-19 et des mesures de distanciation et d'hygiène sanitaire. Le tiers des exposants sera donc permis pour l'édition 2020 de cet événement et un maximum de 50 personnes seront permises sous le pavillon du parc St-Viateur.

Une agence de sécurité sera sur place pour assurer le respect des règles et administrer les premiers soins en cas de besoin.

Le promoteur désire faire la vente d'aliments et de boissons non alcoolisées sur le site.

Le montage aura lieu le 25 septembre 2020, de 12 h à 15 h. L'événement aura lieu les 26 et 27 septembre 2020, de midi à 18 h. Le démontage aura lieu le 27 septembre 2020, de 18 h à 20 h.

JUSTIFICATION

Cette foire d'artisan encourage l'achat local et l'achat local fait partie des mesures privilégiées dans la tenue d'événement éco-responsable. Il s'agit d'une activité faisant

partie d'un événement musical international qui aura des retombés intéressantes pour la visibilité de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement est sollicité financièrement pour cet événement en raison de l'ouverture des toilettes du parc, l'accès à l'électricité et le prêt de matériel.
Livraison et prêt de 20 barricades de foule pour assurer la distanciation. Coût en temps homme d'environ 200 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Encourage l'achat local .
- Mise en place de bacs de recyclage et de compost prévue sur le site.
- Rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, qui vise à *Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé* tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Occupation du parc St-Viateur et de son pavillon pendant la durée de l'événement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'arrondissement demandera le port du masque pour la tenue de cet événement sous le pavillon. De plus, un plan de mesures de distanciation et d'hygiène sanitaire est demandé au promoteur et il constitue une condition sine qua non à la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan de marketing et de communication du promoteur est joint à ce dossier et selon ce qu'il est permis de faire, l'arrondissement pourra faire le relais sur ses différentes plates-formes web et médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Anne-Marie POITRAS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 29 juillet 2020
Anne-Marie POITRAS, 24 juillet 2020
Mélanie DINEL, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.05

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1206737007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des pique-niques de l'organisme "Les Amis juifs du Mile-End" au parc Outremont les 7, 15 et 21 août 2020 et les 4 et 26 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :
D'ÉDICTER une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des pique-nique de l'organisme "Les amis juifs du Mile-End" au parc Outremont aux dates et heures indiquées au sommaire décisionnel;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-07-29 16:11

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1206737007**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre des pique-niques de l'organisme "Les Amis juifs du Mile-End" au parc Outremont les 7, 15 et 21 août 2020 et les 4 et 26 septembre 2020 - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Les Amis juifs du Mile-End désire organiser des pique-niques dans le parc Outremont pour favoriser la discussion sur les différentes manières de pratiquer le judaïsme. L'événement vise à promouvoir l'identité progressif juive et à éduquer le grand public sur les différentes façons de pratiquer le judaïsme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 160336 - 3 septembre 2019 - **D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi 1er octobre 2019, de 8 h à 20 h, pour la tenue de l'événement « Retraite Rosh Hashanah », organisé par l'organisme à but non lucratif Les Amis juifs du Mile -End.

DESCRIPTION

L'organisation communautaire, composée principalement de Juifs laïques, propose une événement pour promouvoir l'identité progressif juive et pour éduquer le grand public sur les différentes façons de pratiquer le judaïsme.
Au cours des 10 derniers étés, l'organisme a organisé des pique-niques informels dans le parc Outremont le vendredi, en début de soirée. Il désire poursuivre ces événements cet été, tout en appliquant des mesures strictes conformément aux lignes directrices établies par les gouvernements provinciaux et municipaux.

L'organisme prévoit d'avoir un maximum de 50 participants à l'événement. Ils auront du personnel et des bénévoles présents pour s'assurer que les mesures de distanciation physiques seront respectées en tout temps. En raison de la distanciation, l'organisme doit avoir recours à un système de son et d'un micro pour discuter avec les participants.

Ils désirent donc tenir leurs rencontre aux dates suivantes :

- Vendredi 7 août entre 18 h et 20 h
- Samedi 15 août entre 10 h et 12 h
- Vendredi 21 août entre 18 h et 20 h
- Vendredi 4 septembre entre 18 h et 20 h
- Samedi 26 septembre entre 10 h et 12 h

JUSTIFICATION

Bien qu'il s'agisse d'une célébration religieuse, cet événement a un caractère éducatif, culturel et social. La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial.
Ne pas autoriser cet événement aurait pour effet de restreindre les libertés fondamentales garantie par la Charte Canadienne des droits et liberté, plus particulièrement la liberté de religion qui inclut, selon un jugement de la Cour suprême, « le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse, le droit de professer ouvertement des croyances religieuses sans crainte d'empêchement ou de représailles et le droit de manifester ses croyances religieuses par leur mise en pratique et par le culte ou par leur enseignement et leur propagation. »[1] .

1. R. c. Big M Drug Mart Ltd., [1985] 1 R.C.S. 295

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, qui vise à *Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé* tel que défini dans le plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.
L'événement contribue également au soutien et au développement de la diversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un maximum de 50 participants pourront participer à cet événement. Les mesures de distanciation et d'hygiène sanitaire devront être respectées en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme se chargera de la publicité de son événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Mélanie DINEL, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Anne-Marie POITRAS, Outremont
Pascale LEBEL, Outremont
Julie DESJARDINS, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 29 juillet 2020
Mélanie DINEL, 24 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-07-24

Anne-Marie POITRAS
Directrice Direction adjointe Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 47.01

2020/07/31
10:30

Dossier # : 1207397033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux; 400, avenue Atlantic; 650, avenue Rockland; 5785, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 8 juillet 2020 , les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;
ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397033;

Il est recommandé :

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au **:**

439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux;

400, avenue Atlantic :

Avec la réserve suivante :

· Afin de réduire son apparence ainsi que l'effet d'îlot de chaleur, l'écran acoustique devrait être de couleur gris pâle, soit la même couleur que l'appentis d'ascenseur existant.

650, avenue Rockland :

Avec les réserves suivantes :

● Réduire la surface minéralisée en proposant une promenade en pas japonais plutôt que entièrement en pierres;
● S'assurer que des essences indigènes qui se retrouvent dans le parc soient utilisées pour compléter l'aménagement paysager.

Avec la suggestion suivante :

· Afin d’ajouter une fonction au muret de pierre le long de l’escalier et de permettre aux utilisateurs du parc de s’approprier davantage l’espace, une assise sur pourrait être ajoutée au bas du muret.

5785, avenue Durocher :

Avec les réserves suivantes :

● Revêtir la voie d’accès au stationnement d’un matériau perméable tel le pavé alvéolé et en adoucir la pente;
● Renoncer au revêtement de fibrociment au profit d’un matériau plus fréquent dans l’environnement, tel le clin de bois;
● Utiliser des barrotins de bois ou métalliques pour les garde-corps;
● S’assurer que le toit de la partie en avancée soit en bardeaux et non en membrane Soprema.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	**Le** 2020-07-29 16:12

Signataire : Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1207397033**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux; 400, avenue Atlantic; 650, avenue Rockland; 5785, avenue Durocher - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les projets ont ait l'objet d'une présentation à la séance régulière du comité consultatif d'urbanisme du 8 juillet 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Séance régulière du 8 juillet 2019
Relativement à l'immeuble situé au 439, avenue Thérèse-Lajoie-Roux :

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement au remplacement, comme matériau de revêtement extérieur du bâtiment installé aux étages 2 à 8, de la brique d'argile par une briquette de 1,27 cm (1/2 pouce) d'épaisseur encastrée dans un panneau de béton de 15,24 cm (6 pouces) d'épaisseur.

Le projet de construction d'un bâtiment principal résidentiel et de bureaux au 439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux a été approuvé par le conseil d'arrondissement à la séance du 6 juin 2018 (résolution CA18 16 0209). Le bâtiment est en construction depuis septembre 2018. Une demande de modification des façades du bâtiment a été approuvée par le conseil d'arrondissement à la séance du 14 janvier 2019 (CA19 16 0030).
Une demande de modification de la toiture et des garde-corps du bâtiment a été approuvée par le conseil d'arrondissement à la séance du 2 mars 2020 (CA20 16 0084).

La présente demande vise à remplacer la brique d'argile comme matériau de revêtement extérieur aux étages 2 à 8 du bâtiment. Une briquette de 1,27 m (1/2 pouce) d'épaisseur

encastrée dans un panneau de béton de 15,24 cm (6 pouces) d'épaisseur est proposée. La briquette mesure 194 mm de longueur par 57 mm de hauteur, similaire à une brique de format modulaire métrique (190 mm par 57 mm). La briquette installée aux étages 2 à 8 ainsi que la brique d'argile installée au rez-de-chaussée sont de couleur "Manganese Ironspot" (anthracite), fini "Smooth", plutôt que "Black Diamond" (anthracite), fini "Velour".

Relativement à l'immeuble situé au 400, avenue Atlantic :

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement au remplacement de fenêtres, à la construction d'une chambre de sectionnement, à l'installation d'un système de climatisation central sur le toit, à l'installation d'une génératrice sur le toit et à la réalisation de travaux de réparation de la maçonnerie et du béton d'un bâtiment commercial.

Le bâtiment visé par la demande a été construit en 1920. Autrefois connu sous les noms Dominion Building puis Atlantic Building, le bâtiment était à l'origine une manufacture de cigares et de vêtements. Il a depuis été converti en bureaux, occupé aujourd'hui par une quarantaine de petites entreprises d'informatique, de communications et autres divers services professionnels.
L'architecte d'origine est inconnu. L'entrepreneur d'origine est "Wilder J.E.". Le dossier de propriété contient peu de plans, ceux de la construction sont notamment manquants. Le propriétaire d'origine était Dominion Brass Co. Le groupe Allied est le propriétaire et gestionnaire du bâtiment depuis 2006.

Le bâtiment est identifié au plan d'urbanisme comme un « bâtiment industriel d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle ».
L'étude Bisson lui attribue une valeur « particulièrement intéressante » (catégorie 2).

Relativement à l'immeuble situé au 650, avenue Rockland :

L'immeuble visé est le chalet du parc Joyce construit en 1900, classé 2 selon Bisson.

Le projet vise la restauration et la modification de la terrasse du chalet. Les modifications sont appuyées sur une analyse patrimoniale élaborée en 2015 par la firme L'Enclume, ainsi que sur l'étude des chalets de parcs d'Outremont de la firme Îlot. Le bâtiment a subi des transformations importantes en 1977, qui ont affecté son apparence d'origine. Les travaux visent notamment à retirer les éléments ajoutés telles la terrasse et les lucarnes, pour les remplacer par des composantes plus respectueuses du bâtiment.

Lors de la séance du 3 juin 2020, le CCU a souhaité revoir le projet sur la base des orientations suivantes :

· Revoir la forme et l'apparence de la terrasse basse, soit en l'allégeant ou alors en développant davantage l'aspect d'entreposage dans le socle ;

· Conserver les colombages sur la façade nord ;

· Fournir des détails sur les aspects suivants :

a la vocation et l'utilisation prévue des espaces extérieurs, notamment des terrasses ainsi que du sol au pourtour ;

b le contrôle des accès, incluant l'ajout de clôtures.

La nouvelle terrasse est constituée de garde-corps en acier peint gris moyen avec un plancher en bois traité couleur sépia. L'escalier extérieur mène à un socle en pierre grise similaire à celle des aménagements paysagers proposés.

Les aménagements paysagers visent notamment à effectuer une transition entre l'aspect pittoresque du parc et celui plus formel des tennis. Les clôtures sont retirées et remplacées par une rangée d'arbres dans le prolongement de l'axe nord du chalet. Un boisé est ajouté le long de la face est du chalet afin de rendre le passage plus ardu, de façon à rediriger les circulations vers la porte cochère, participant ainsi à l'expérience du parc. Les marches menant aux courts de tennis sont tournées dans le sens de la promenade face à ces derniers.

Les colombages sur la partie nord de la façade sont rétablis. Le coloris choisi pour les éléments du chalet est le terre de sienne.

Relativement à l'immeuble situé au 5785, avenue Durocher :

Le bâtiment est une résidence unifamiliale contiguë construite en 1911, classé 3 au répertoire Bisson. Il est situé dans l'unité de paysage 2.9 Durocher.

Le projet vise l'agrandissement arrière par le prolongement du rez-de-chaussée et du mur sud de la partie en retrait du mur arrière, ainsi que l'ajout d'une terrasse.

Au sous-sol, un espace pour stationner un véhicule est construit sous la terrasse. Cette dernière est en bois composite, accessible par un escalier au nord du terrain. Le revêtement de fondation est crépissé.

La façade est du nouvel agrandissement est parée de maçonnerie semblable à l'existante. La façade sud ainsi que la section en retrait est composée de lattes de fibrociment (Hardyplank) beiges. Sur l'agrandissement, un lanterneau est ajouté.

En terme d'ouvertures, au sous-sol, l'agrandissement comporte une fenêtre à battant ainsi qu'une porte avec la moitié supérieure vitrée et celle inférieure, avec deux caissons verticaux. Au rez-de-chaussée, la nouvelle section comporte une porte française avec imposte. Sur le mur existant, l'ouverture est agrandie vers le bas et une fenêtre fixe flanquée de deux battants avec subdivision horizontale 50/50 sont ajoutées. À l'étage, une fenêtre à battant est ajoutée sur le mur en retrait. Sur la partie sud du mur existant, une fenêtre en bandeau est ajoutée. La fenêtre existant du mur arrière est remplacée par une fenêtre similaire à celle du rez-de-chaussée. L'ensemble des menuiseries est en aluminium kaki.

La terrasse en bois composite comporte des garde-corps en panneaux de verre trempé soutenus par des montants d'aluminium noir.

JUSTIFICATION

<u>À la séance régulière du 8 juillet 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:</u>

Relativement à l'immeuble situé au au 439, avenue Thérèse-Lajoie-Roux voici l'extrait du procès-verbal :

> **CONSIDÉRANT** que le remplacement, aux étages 2 à 8, de la brique d'argile par une briquette encastrée dans un panneau de béton permet de réduire les

ponts thermiques et ainsi augmenter la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment ;

CONSIDÉRANT qu'aux étages supérieures, l'apparence de ce panneau de béton est équivalente à la brique d'argile ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle couleur proposée pour la brique d'argile et la briquette encastrée dans le panneau de béton est équivalente à la couleur approuvée précédemment;

CONSIDÉRANT que sur la façade arrière, le remplacement au niveau du sous-sol de la brique d'argile par un panneau métallique vise à favoriser la durabilité de celui-ci;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au au 400, avenue Atlantic voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que ces interventions visent un ancien bâtiment industriel d'intérêt patrimonial et architectural identifié au plan d'urbanisme et dont la valeur est également reconnue dans l'arrondissement ;

CONSIDÉRANT que les fenêtres d'origine ne peuvent être restaurées et que leur performance énergétique est faible. Leur remplacement par des fenêtres en aluminium présentant les mêmes proportions et intégrant des croisillons à l'intérieur du verre de même dimension que les carreaux d'origine apparaît comme une solution acceptable. Le remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment permet d'harmoniser son apparence ;

CONSIDÉRANT que la construction d'une chambre de sectionnement est requise afin de convertir l'alimentation électrique et que l'emplacement proposé a été déterminé en fonction des normes d'Hydro-Québec et de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), notamment en termes de dégagement et d'accès. L'ajout d'une porte en acier sur la rue Hutchison implique le murage d'une ouverture d'origine. La trame de béton d'origine est toutefois conservée et la porte proposée s'agence avec le caractère industriel du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que les équipements mécaniques installés sur le toit sont dissimulés par un écran acoustique compatible avec le caractère industriel du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que l'entretien et la réparation de caractéristiques architecturales d'origine sont prévus, à savoir la brique d'argile et la trame de béton apparente ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

<u>Avec la réserve suivante :</u>

· Afin de réduire son apparence ainsi que l'effet d'îlot de chaleur, l'écran acoustique devrait être de couleur gris pâle, soit la même couleur que l'appentis d'ascenseur existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au au 650, avenue Rockland voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères PIIA et qu'il s'inscrit dans les lignes directrices établies par l'îlot dans son rapport sur les chalets de parc de l'arrondissement d'Outremont ;

CONSIDÉRANT que le projet permet de restaurer certains éléments d'origine du chalet de parc, telles la lucarne et les fenêtres de la façade sud, les éléments de bois tel le colombage ainsi que le crépis mettant en valeur la qualité architecturale exceptionnelle du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le remplacement des lucarnes ajoutées en 1977 permet de mieux s'intégrer au bâtiment en rappelant davantage la forme de la lucarne d'origine subsistante;

CONSIDÉRANT que le revêtement de tôle étamée à baguettes de la toiture s'intègre bien au bâtiment et constitue un matériau approprié à l'époque de construction ;

CONSIDÉRANT que la démolition de la terrasse actuelle permet de dégager et mettre en valeur la façade ouest du chalet ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle terrasse respecte le principe de discrétion, en s'insérant dans le prolongement du bâtiment pour la partie haute, ainsi que dans celui des aménagements pour le socle en pierre ;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

<u>Avec les réserves suivantes :</u>

- Réduire la surface minéralisée en proposant une promenade en pas japonais plutôt que entièrement en pierres ;
- S'assurer que des essences indigènes qui se retrouvent dans le parc soient utilisées pour compléter l'aménagement paysager.

<u>Avec la suggestion suivante :</u>

· Afin d'ajouter une fonction au muret de pierre le long de l'escalier et de permettre aux utilisateurs du parc de s'approprier davantage l'espace, une assise sur pourrait être ajoutée au bas du muret.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au au 5785, avenue Durocher voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que l'agrandissement s'intègre au bâtiment par la présence de maçonnerie, la porte ainsi que l'alignement avec la partie existante ;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre à l'environnement en terme d'implantation, en raison de l'hétérogénéité du paysage de la ruelle ;

CONSIDÉRANT que le revêtement de fibrociment et les garde-corps de verre ne s'intègrent pas à l'environnement et au bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le projet modifie la topographie du site par l'ajout d'une rampe de stationnement, une configuration qui n'existe pas dans l'environnement du projet ;

CONSIDÉRANT que la rampe de stationnement contribue à l'imperméabilité et au manque de verdissement du site;

Il est proposé **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Revêtir la voie d'accès au stationnement d'un matériau perméable tel le pavé alvéolé et en adoucir la pente;
- Renoncer au revêtement de fibrociment au profit d'un matériau plus fréquent dans l'environnement, tel le clin de bois ;
- Utiliser des barrotins de bois ou métalliques pour les garde-corps.
- S'assurer que le toit de la partie en avancée soit en bardeaux et non en membrane Soprema.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Les dossiers ont fait l'objet de la séance régulière du 8 juillet 2020

Étapes à réaliser:

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juillet 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-07-21
Laurence BOISVERT-BILODEAU Conseillère en planification	Jean-François MELOCHE Directeur d'arrondissement adjoint-gestion territoire et sa